

**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE**  
**DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS**

**XIII<sup>e</sup> Volume.**

**N<sup>o</sup> 1. — Janvier 1889.**

**EXTRAITS DU RÈGLEMENT**

ART. 1. — ..... La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronresse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

*Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.*

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 1 heure 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

**SENLIS**  
**IMPRIMERIE ERNEST PAYEN**  
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

**1889**

MEMBRES PERPÉTUELS

M<sup>me</sup> de Vatry. — M<sup>me</sup> Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. —  
M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. —  
M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de  
Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). —  
M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de  
Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruet. — M. Am. de Caix  
de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. —  
M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert.  
— M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. —  
M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron  
Franck Seillière. — M. Morel.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le  
Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*.  
M. Cossin, *secrétaire*.  
M. Jassemmin, *secrétaire-général*.  
M. Dubarle, *jardinier-professeur*.  
M. Macret, *secrétaire-général*.

BUREAU GÉNÉRAL

Président..... MM. Thirion.  
Vice-Présidents..... Brochon, Morel et Vantroys.  
Secrétaire-Général..... Delamotte.  
Secrétaire-Général-Adjoint..... Lebrasseur.  
Secrétaire..... Legras.  
Trésorier..... Choquet (Jules).  
Trésorier-Adjoint..... Noché.  
Bibliothécaire-Archiviste .. Deslandes père.  
Conservateur du Matériel.. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Bordier, Guinand, Tassin, Pecquet, Simon Compiègne, Ferraud,  
Salot, Fossiez, Vaudier, Testard, Delmont, N.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

**CREPY-EN-VALOIS.** — *Président* : M. Chopinet. *Vice-Président* : M. Clair.  
*Secrétaire* : M. Francolin. *V. Secr.* : M. Mathiou. *Trésorier* : M. Legros.  
*Délégué* : M. Punant.  
**LA CHAPELLE-EN-SERVAL.** — *Président* : M. Baudet. *Vice-Prés.* : M. Vivier.  
*Secrétaire* : M. Rauscher. *V.-Secr.* : M. Dubray. *Trésorier* : M. Huss.  
*Délégué* : M. Cendrier.  
**NANTEUIL-LE-HAUDOUIN.** — *Président* : M. Valadon. *V.-Prés.* : MM. Hardy  
et Darragon. *Secrétaire* : M. Lebeau. *Vice-Secrétaire* : M. Délie.  
*Trésorier* : M. Lefèvre. *Délégués* : MM. Garnot et Tassard.  
**PONT-SAINTE-MAXENCE.** — *Président* : M. Renault. *Vice-Présid.* : M. Payen.  
*Secrétaire* : M. Gaillardin. *V.-Sec.* : M. Lemercier. *Trésorier* : M. Jaunet.  
*Délégué* : M. Lefebvre.

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

FONDÉE EN 1751

ERNEST PAYEN

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

*Ouvrages de Ville et d'Administration.*

*Affiches de toutes grandeurs, en noir et en couleurs*

*Labours. — Prix-Courants. — Catalogues.*

*Avis d'Expédition, de Traite, de Règlement.*

*Factures. — Relevés de Comptes. — Têtes de Lettres.*

*Prospectus. — Circulaires.*

*Billets à ordre. — Mandats. — Chèques. — Reçus. — Bordereaux.*

*Cartes d'Adresse. — Cartes d'Envoi.*

*Billets de Naissance. — Lettres de Mariage et de Décès.*

*Actions. — Obligations.*

*Diplômes.*

*Plans. — Fac-Simile. — Musique. — Marmots.*

*Cartes de Visite.*

*Registres imprimés, réglés, foliotés et perforés.*

Imprimés pour Tirs à l'Arbalète, Tirs à l'Arc, Tirs au Fusil et au Pistolet.

AFFICHES DE FÊTES — BILLETS DE LOTERIE

LETTRES DE DÉCÈS EN UNE HEURE

FOURNITURES DE BUREAUX

Grandes Pépinières de Marly-la-Ville (S.-et-O.)

Desservies par les Gares de Surveilliers et Louvres.

HARLAY Frères.

Grandes Médailles de vermeil des Expositions de Dammartin  
et de Senlis.

GRAND CHOIX D'ARBRES DE TOUTES SORTES

# LEFÈVRE

SERRURIER - CONSTRUCTEUR

A SENLIS

Spécialité de Grilles en tous genres.

SERRES — CHASSIS DE COUCHES

Outillage et tous Accessoires pour Jardins.

# VENIER

ENTREPRENEUR DE MENUISERIE

SENLIS (OISE).

Châssis en bois. — Coffres.

Treillages en tous genres.

Kiosques rustiques et en bois découpé.

CLOTURES EN BOIS POUR PARCS ET JARDINS

Grandes Pépinières de Bargny

PAR BETZ (OISE).

# Armand MOREL

Lauréat de la Prime d'honneur de l'Horticulture en 1885  
au Concours régional de Beauvais.

Grandes Variétés

DE

# PLANTES DE TOUTES SORTES

Demander le Catalogue.

## Section de Pont-Sainte-Maxence.

Les Membres de la Section de Pont-Sainte-Maxence sont instamment priés d'assister à la séance du 24 février, pour procéder au renouvellement du Bureau.

## Section de Crépy-en-Valois.

Nous adressons la même prière à nos collègues du canton de Crépy-en-Valois, pour la réunion du 10 février prochain.

## PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 6 JANVIER 1888.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Thirion dépose sur le bureau plusieurs rapports, qui seront insérés dans le présent Bulletin.

Sont présentés pour faire partie de la Société :

MM. MOREL fils, entrepreneur à Senlis ;

BARBIER, entrepreneur de menuiserie, à Senlis ;

DELAPLACE (Adolphe), chez M<sup>lle</sup> d'Avessens, à Chamant ;

HOULET (Emile), jardinier-chef chez M. le baron Gustave de Rothschild, à Chantilly.

M. le Président exprime les regrets éprouvés par la Société après le décès de M. Duronssoy, membre du Conseil d'administration.

M. le Secrétaire-Général-Adjoint donne connaissance des travaux du Conseil, qui sont approuvés.

XIII<sup>e</sup> VOLUME. — N<sup>o</sup> 4. — JANVIER 1889.

A l'unanimité, l'assemblée décide :

1° Que des visites de jardins auront lieu en 1889, mais que ces concours ou visites de jardins seront spéciaux à chaque section (Voir le règlement plus loin);

2° Que les premières greffes provenant des arbres nouvellement plantés au jardin seront réservées aux Sociétaires ;

3° Que trois lots de plantes seront offerts à la *Société Musicale* pour sa Tombola.

La séance est levée à quatre heures et demie, après le tirage de la loterie, comprenant, outre les objets ordinaires, plusieurs lots de belles poires offerts par M. le Président.

---

*Apport en séance :*

Par M. DESLANDES père : Une magnifique botte d'asperges.  
— *Mention très honorable avec félicitations.*

---

**Section de Crépy-en-Valois.**

SÉANCE DU 13 JANVIER 1889. — PRÉSIDENTE DE M. CLUET.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

La Section décide de convoquer individuellement tous ses Membres pour la réunion du mois de février, afin de procéder à la réélection du Bureau ; formalité qui n'a pu être remplie, les Membres présents n'étant pas en nombre suffisant.

La Section propose au Conseil d'Administration l'admission de M. Courson, jardinier à Trumilly, qui demande à faire partie de la Section de Crépy-en-Valois.

## VISITES DE JARDINS

---

Article 1<sup>er</sup>. — Les visites de jardins paysagers et fruitiers ont lieu chaque année, à une époque fixée par le Conseil et la Commission.

Les visites de cultures spéciales éventuelles auront lieu selon les circonstances.

Toutefois il n'y aura pas de visite obligatoire les années d'Exposition générale.

Art. 2. — Tous les amateurs, jardiniers d'amateurs et instituteurs, jardiniers marchands, pépiniéristes et maraîchers faisant partie de la Société et domiciliés dans la circonscription, pourront demander des visites.

Cependant il pourra être fait exceptionnellement des visites de culture en dehors de la circonscription, mais cette dérogation au Règlement devra être approuvée par l'assemblée générale. Si le demandeur fait partie de la Société d'horticulture de son arrondissement, cette Société sera d'abord consultée.

En tous cas, les déplacements de la Commission resteront à sa charge.

Art. 3. — Les jardiniers d'amateurs sont tenus, sous peine d'exclusion, de joindre à leur demande une autorisation signée de leur patron, indiquant le nombre d'années de service dans la propriété à visiter. Un minimum de deux années est obligatoire.

Art. 4. — Les demandes des visites devront être adressées au Secrétaire de la Section, au plus tard au 1<sup>er</sup> mai. Elles indiqueront en même temps la superficie de la propriété et le ou les genres de culture à visiter.

Art. 5. — Les jardins seront visités par une Commission composée de cinq Membres nommés par la Section.

La Commission, après avoir examiné les demandes, tracera son itinéraire et informera chaque jardinier de l'époque de son arrivée.

Chaque Commission devra rédiger un rapport sur les visites qu'elle aura faites, et proposera les récompenses consistant en médailles d'argent et exceptionnellement de vermeil.

Art. 6. — Les décisions de la Commission ne sont définitives qu'après examen et approbation du Conseil d'administration.

---

## TRAVAUX DE L'AMATEUR FLEURISTE

Janvier. — Février.

---

### PLEINE TERRE

Quand la température le permet, on continue en plein air la plantation des oignons à fleurs : jacinthes, tulipes, anémones, lis, renoncules, crocus, qui n'ont pu être plantés en octobre ou novembre précédents. On multiplie par division, ou éclat, toutes les plantes vivaces ; on refait les bordures devenues envahissantes : buis, thym, alysses, staticées, mignardises, primevères, violettes, germandrées, fêtuques, etc., en ayant le soin de changer la terre que ces diverses plantes ont épuisée par leur long séjour au même emplacement.

En cas de fortes gelées, les semis d'automne doivent être abrités avec des litières ou des feuilles sèches, des pailles exempts d'humidité ; si, au contraire, le temps est doux et que la terre ne soit pas gelée, on en profite pour planter à demeure dans les corbeilles et les plates-bandes du jardin d'agrément, les plantes à floraison printanière cultivées dans ce but en pépinière d'attente : les silènes, myosotis, pensées, auricules, campanules, mufliers, centranthus, etc.

On transporte les fumiers, les terreaux, partout où cela est jugé nécessaire ; on enterre ces engrais à l'aide d'un profond labour, s'abstenant d'entamer la terre à la bêche là où l'on soupçonne la présence de quelques oignons, griffes ou pattes, parfois prêts à sortir de terre pour nous procurer quelques fleurs hâtives ; dès les premiers beaux jours du printemps, on soigne les saxifrages, les galanthus, les hellébores, qui sont à peu près les seules fleurs de la saison.

On laboure les pelouses dont le gazon est usé ; on prépare des composts de terre de façon à obtenir plus tard un mélange riche en azote, susceptible de favoriser la végétation des plantes qu'on se propose de cultiver, soit en pots, soit à demeure, par le semis ou par la bouture.

Il faut encore terminer au plus vite les nouvelles créations restées en suspens à cause du mauvais temps qui, quelquefois, arrête les travaux de plein air.

### SOUS VERRES

Une vigilante surveillance est indispensable pour toutes les plantes abritées sous verres ; il faut les laver, les nettoyer, les débarrasser des insectes qui vivent à leur détriment ; de leurs feuilles pourries et moisies par une trop longue privation d'air et de lumière, qui amène toujours un excès d'humidité qu'il faut se hâter de combattre par aération toutes les fois que la température extérieure le permet, c'est-à-dire quand le thermomètre accuse dehors au moins 4 degrés au-dessus de zéro, que les vents ne sont pas arides, et surtout quand le soleil darde ses rayons sur les vitres.

Soigner les feux des serres afin d'obtenir, dans chacune d'elles, la régulière température qui plaît aux cultures qu'elles abritent. Exemples : la serre chaude doit être entretenue de 15 à 20 degrés centigrades au-dessus de zéro ; la serre tempérée, de 9 à 12 ; la serre froide ou orangerie, de 5 à 8. Dans la plupart des cas, cette règle est applicable pour tous les mois d'hiver ; néanmoins, elle peut varier, s'il s'agit

de cultures forcées tout à fait spéciales, comme dans la serre à multiplication dont nous nous occupons plus loin, et aussi en raison des espèces de plantes cultivées, qui exigent plus ou moins de chaleur pour prospérer.

Les arrosages en serres et sous châssis doivent être faits avec beaucoup de discernement. Un peu d'eau trop froide suffit pour arrêter la végétation d'une plante. Cette même plante, mouillée à l'excès, périt vite. C'est pendant la froide saison, par des temps couverts, que les arrosages doivent être plus particulièrement modérés, surtout pour les plantes en repos de végétation.

Se mettre en garde contre les grands abaissements de température, être pourvu de combustible, d'abris d'attente, c'est-à-dire posséder assez de paillasons pour pouvoir, en cas de besoin, doubler la couverture, sont autant de précautions que tout amateur prévoyant doit prendre, s'il ne veut pas courir le risque de voir ses plantes périr de froid.

Les serres offrent déjà, en ce mois, un bel apanage de fleurs : primevères, cinéraires, violettes de Parme, camélias, parent la serre tempérée ; dans la serre chaude, quelques rares fleurs d'orchidées, d'anthuriums, de crinum, de bromélias, mais dont l'éclat et la richesse du coloris, la forme bizarre, au milieu d'aussi beaux feuillages, compensent bien le petit nombre.

Dans la serre à multiplier, où il ne faut pas moins de 25 degrés de chaleur, le travail est en pleine activité. On bouture en foule toutes les plantes ornementales destinées aux plantations estivales, ainsi qu'à la garniture des appartements. Citons : les verveines, héliotropes, geraniums, pélargoniums, fuchsias, bégonias, crotons, ficus, dracœnas, et beaucoup d'autres, suivant les besoins, qui ont généralement pour base la conception décorative que se propose d'obtenir, pendant la belle saison, l'artiste décorateur.

On sème en terrines, sur bonne terre de bruyère, les gesnérias, gloxinias, nœgelias, tydéas, achiménés, bégonias,

dracœnas, amaryllis, aralias, musas, wigandias, petunias, et bon nombre de palmiers, etc. Il est avantageux de faire les semis de toutes ces graines pendant le cours des mois de janvier et février, soit en serres, soit en couches. On conçoit qu'on obtiendra ainsi des plantes plus fortes, susceptibles de donner une abondante floraison à l'été et à l'automne, ce qu'on ne pourrait obtenir en les semant plus tard.

Les soins que réclame une serre de multiplication sont nombreux et de tous les instants. Nous ne pouvons en énumérer ici tous les détails, et ne ferons que signaler sa grande utilité, en disant qu'un bon multiplicateur obtient des résultats merveilleux de reproduction : avec une bonne serre, des cloches, des terrines, des châssis, des matières suffisantes pour confectionner des couches ; peu lui importe le nombre de plantes à obtenir, il peut les fournir par fournées, en un temps déterminé à l'avance, avec autant de facilité et d'exactitude que les fournées de pains obtenues chez le boulanger ; pour obtenir ces résultats, il faut savoir s'y prendre et posséder des connaissances acquises par l'expérience. Ce sont ces connaissances que nous nous efforcerons de développer dans nos travaux mensuels du fleuriste.

En pleine terre, même besogne en février qu'en janvier, à part quelques plantes qu'on peut semer sur place : juliennes de Mahon, clarkias, colinsias, némophilas, et bon nombre d'autres plantés annuelles, qui orneront, à bon compte, le jardin d'agrément. Malheureusement, la floraison de ces plantes passe vite, et sans les blâmer, nous ne les conseillons que comme plantes intérimaires, c'est-à-dire en attendant mieux.

Sous verres, le même travail, les mêmes soins que le mois précédent ; augmenter l'air partout à mesure que le soleil prend de la force ; remanier les couches, dont la chaleur cesse, afin d'en avoir toujours de disponibles pour recevoir les boutures nouvellement mises en pots ; espacer ces dernières suffisamment, pour leur assurer une bonne venue

sans étiolement. Renouveler les semis si les premiers faits n'ont pas complètement réussi.

CHARLES LOZET.

---

## L'ENSEIGNEMENT DE L'HORTICULTURE dans les Ecoles primaires rurales,

Par M. CH. CHEVALLIER.

---

Au dernier Congrès horticole tenu à Paris sous les auspices de la Société nationale d'horticulture, M. Chevallier a lu un mémoire très complet sur l'instruction horticole dans les Ecoles primaires rurales, dont il a adressé un exemplaire à la Société de Senlis. Ce mémoire se terminait par l'énoncé du vœu suivant, qui a été adopté par le Congrès : « Demander au Gouvernement qu'il soit créé, dans chaque canton rural, un jardin-type qui servira de modèle à tous les jardins d'école de ce canton; et que, dans ce jardin, soient organisés des cours spéciaux d'horticulture pour les Instituteurs des environs. »

Partant de ce principe que c'est par l'Instituteur que la diffusion de l'enseignement horticole doit se faire dans les campagnes, M. Chevallier constate que, jusqu'à ce jour, les Ecoles normales ne préparent pas suffisamment les futurs Instituteurs à cette mission spéciale; il ajoute que le Gouvernement lui-même a si bien reconnu l'utilité de l'Enseignement agricole et horticole, que le ministère vient de créer des prix spéciaux pour les Instituteurs qui l'auront donné à leurs élèves.

En attendant que les mesures judicieuses aient donné leurs résultats, l'initiative des Sociétés d'horticulture peut déjà favoriser le progrès dans ce sens. Soit par l'entremise de leur professeur — quand elles en ont un — soit, dans le cas contraire, avec le concours du professeur départemental

d'agriculture, elles pourraient organiser, au chef-lieu de chaque canton, un cours spécial en faveur des Instituteurs.

M. Chevallier fait remarquer que la culture potagère peut, sans inconvénient, être laissée de côté, et que l'effort principal doit porter sur l'enseignement de l'arboriculture, au développement de laquelle le climat de la France est particulièrement favorable. Nous y ajouterions volontiers quelques notions sur la culture des fleurs, qui n'est pas assez répandue dans les campagnes, et qui a pour résultat de rendre la maison plus agréable et d'y fixer plus assidûment la famille. Quant aux légumes, le choix de certaines variétés plus productives et plus appropriées au sol et au climat, devrait être signalé par le professeur.

Mais en horticulture le meilleur enseignement est celui qui se donne par les yeux, et M. Chevallier a raison de proposer au chef-lieu de canton l'établissement de ce jardin-type où s'étaleraient les démonstrations vivantes et saisissantes qu'il est nécessaire d'inculquer dans les jeunes esprits. Les Instituteurs de tout le canton y trouveraient l'exemple qu'ils auraient à appliquer les premiers dans le jardin de leur propre école, au point de vue de la tenue, du tracé, de la bonne disposition, de l'assolement, etc., etc. Une leçon pourrait y être donnée de six à huit fois par an, ce qui leur suffirait pour les mettre à même d'enseigner et d'appliquer à leur tour les vrais principes.

C'est là une voie dans laquelle la Société de Senlis est déjà entrée à moitié, tant par l'établissement des sections cantonales que par l'admission gratuite aux leçons de son professeur des Instituteurs et de leurs élèves. Il lui appartient de faire un pas de plus en essayant d'obtenir des municipalités la concession du jardin d'Ecole partout où il n'existe pas; l'Instituteur qui jouira des produits fournira la main d'œuvre, et la Société, l'enseignement; grâce à ce triple concours, le progrès de l'horticulture sera assuré dans les campagnes.

## CULTURE DES PLANTES MÉDICINALES

Le Bulletin de la *Société des Agriculteurs de France* publie, sur la culture des plantes médicinales en Maine-et-Loire, une étude très intéressante dont voici le résumé. Cette culture employant principalement les femmes et les vieillards, apporte à la famille un supplément de ressources qui n'est pas à dédaigner; en effet les travaux essentiels consistent dans la cueillette, le séchage et le mondage des fleurs ou des sommités des plantes, et exige plus de soin et d'attention que de force.

Il faut généralement consacrer à ces cultures des terres de bonne qualité, suffisamment fraîches et profondes; un défoncement de 30 à 40 centimètres de profondeur est nécessaire; il est suivi d'une façon plus superficielle destinée à égaliser le terrain et à répartir uniformément les engrais.

Le sol ainsi préparé est ensuite divisé en planches de 1<sup>m</sup> 80 de largeur, séparées par un sentier de 80 centimètres. Les espèces le plus généralement cultivées sont les *Roses de Provins*, la *Camomille*, la *Méisse*, l'*Hyssope*, la *Belladone* et la *Stramoine*. La plupart se multiplient par éclats ou par oeillets qui sont plantés à l'entrée de l'hiver, en les espaçant de 60 centimètres les uns des autres. Les seuls travaux d'entretien sont les sarclages nécessaires pour la destruction des mauvaises herbes.

Les frais et les produits de ces sortes de culture se balancent par des bénéfices importants qu'il est utile de signaler. Le *Bulletin* les donne en détail et ramenés à l'hectare. Mais il ne faut guère considérer ces travaux que comme accessoires, et bons, comme nous l'avons dit, à occuper principalement les femmes, les vieillards et les plus grands enfants d'une famille. Aussi nous réduisons ces chiffres au dixième, afin de représenter le bénéfice net obtenu sur un champ moyen de dix ares.

La location du terrain est comptée sur le pied de 45 francs, ou 450 francs par hectare, ce qui est supérieur au prix des meilleures terres à blé; la culture et la plantation sont estimées à 25 francs; la cueillette et le mondage varient, selon la nature des récoltes, de 50 francs pour les *Roses de Provins* à 20 francs pour la *Stramoine*.

Dans ces conditions, les <b>ROSES DE PROVINS</b> , avec un produit de 50 kilos estimé.....	250 fr.
et des frais généraux de .....	90
donnent un produit net de.....	160 fr.

<b>L'HYSSOPE</b> produit 480 kilos à 80 fr. les 400 kil., soit .....	444 fr.
Frais de culture et récolte.....	65
Produit net.....	79 fr.

La <b>MÉLISSE</b> produit 420 kil. à 450 fr. les 400 kil., soit .....	480 fr.
Frais de culture et récolte.....	75
Produit net.....	405 fr.

La <b>CAMOMILLE</b> produit 420 kil. à 470 fr. les 400 k., soit .....	204 fr.
Frais de culture et de récolte.....	80
Produit net.....	124 fr.

La <b>BELLADONE</b> produit 420 k. à 430 fr. les 400 k., soit .....	456 fr.
Frais de culture et de récolte.....	65
Produit net.....	91 fr.

La <b>STRAMOINE</b> produit 400 kil. à 80 fr. les 400 k., soit .....	80 fr.
Frais de culture et de récolte.....	45
Produit net.....	35 fr.

Le mémoire que nous analysons appuie sur ce fait qu'une terre ainsi préparée, par une récolte qui a demandé un défoncement, une fumure et des sarclages, donne ensuite une récolte de blé supérieure aux rendements moyens du pays.

Il en serait de même d'une culture de pommes de terre, de pois, de haricots, plantes qui aiment une vieille fumure, un sol profond et propre.

L'ouvrier de campagne qui, le dimanche et les jours de fête, cultive un petit champ auquel il demande une partie de l'alimentation de sa famille, trouverait encore un produit en argent considérable dans la culture des plantes médicinales, sans nuire aux récoltes ultérieures de légumes, et en n'y employant que les bras les plus faibles de la maison.

---

## INTRODUCTION D'ARBRES ÉTRANGERS

---

Sous ce titre, M. Maurice de Vilmorin, dans le *Bulletin de la Société des agriculteurs de France*, étudie la valeur du bois des arbres d'ornement et forestiers déjà introduits en France, ainsi que de ceux dont l'acclimatation est en essai. Nous nous contenterons d'extraire de ce mémoire, très étendu, quelques notions précises, pouvant présenter une certaine utilité pour les propriétaires de parcs et de jardins. Dans ce but, nous signalerons seulement les arbres dont la valeur est incontestable et dont la rusticité a fait ses preuves dans le nord de la France.

Le TULAPIER, arbre de première grandeur et rustique, est propre aux sols de vallées et un peu frais; son bois, très employé par la menuiserie aux Etats-Unis, est déjà recherché en Europe pour le placage et la fabrication des pianos.

Le MAGNOLIA ACCUMINATA des Etats-Unis est d'une rusticité complète, il croît rapidement en France dans les terres fraîches et consistantes. Son bois durable, léger, compacte,

jaune brun et satiné, est employé pour les parquets, les corps de pompe et même l'ébénisterie.

L'AILANTE, qui vient de la Chine et qui a été nommé, par une double erreur, *Vernis du Japon*, et bien connu pour son peu d'exigence sur la nature du sol. Son bois jaune, parfois veiné de vert, demande seulement à être employé très sec, car autrement il se tourmente.

Le PRUNIER faux-cerisier du Japon est un arbre de 15 mètres à bois fin, et si dur qu'il est recherché pour les planches de gravures.

Le PRUNUS SEROTINA, ou Cerisier de Virginie, atteint en Amérique 30 mètres de hauteur et son bois, dur, serré, coloré, l'a fait rechercher avec tant d'ardeur que l'arbre est devenu rare dans son propre pays. Il est rustique et présente, dit-on, une remarquable aptitude à végéter dans les sables presque purs.

Les FRÊNES de l'Amérique du Nord, à savoir : le *Blanc*, le *Pubescent*, le *Quadrangulata*, le *Frêne à feuilles de sureau*, sont des arbres de première ou de seconde grandeur; leur bois égale en qualité celui de notre Frêne; le Frêne blanc ou *Américana* lui est peut-être même supérieur, et il sert à l'ébénisterie ainsi que le Frêne à feuilles de sureau. Leur rusticité est complète.

Le CATASPA SPECIOSA, découvert récemment dans la vallée du Mississipi, ou plutôt distingué du Cataspa ordinaire avec lequel on l'avait confondu, est un très grand arbre à croissance rapide; son bois de cœur, presque noir, est employé dans la tournerie et l'ébénisterie. Il est très rustique.

Le PAULOWNIA ne gèle que dans les froids excessifs et dans les situations très exposées. Son bois, à peine plus lourd que le liège, présente une ténacité remarquable en tenant compte de son excessive légèreté. Les planches, si fines qu'elles soient, ne se déjettent point à l'humidité si elles proviennent de billes bien droites. Au Japon, son bois ne suffit pas aux besoins des ouvriers qui l'emploient à la confection de boîtes légères, d'étagères et de petits meubles.

Presque tous les CHÊNES et NOYERS d'Amérique ont déjà été signalés pour des mérites divers qui plaident en faveur de leur introduction, ou de la multiplication de ceux d'entre eux qui ont été déjà introduits.

Le LIQUIDAMBAR, a un bois formé et susceptible d'un beau poli, peut rendre quelques services à la menuiserie et l'ébénisterie commune. Il est très rustique et croît promptement dans les sols tourbeux; de vieux et très beaux spécimens existent en France.

Le MURIER BLANC, originaire de la Chine et introduit pour tout autre chose que son bois, offre un bois dont la qualité se rapproche de celle de l'Acacia; ses billes, souvent assez longues, servent à faire des fûts d'excellente qualité.

Le CYPRÈS CHAUVE de la Louisiane paraît capable de nous fournir un bois qui ne manque pas de valeur, et cela, en pièces de dimensions peu communes; ses arbres, plantés par Duhamel à Malesherbes, atteignent 35 à 40 mètres de hauteur avec plus de 3 mètres de circonférence; leur bois, léger, doux et serré, est estimé en Amérique.

La rusticité du THUYA GIGANTEA de l'Alaska égale celle de nos arbres forestiers; son bois, doux, léger et serré, est très employé dans la menuiserie et la construction des bateaux de petite dimension.

On peut citer encore, parmi les Conifères résistants, le *Cupressus nutkaensis*, le *Cyprès de Lawson*, le *Génévrier blanc* d'Amérique, la *Retinospora obtusa et pisifera* du Japon, le *Cèdre de Virginie*, et le *Juniperus Occidentalis* de la côte nord-ouest du Pacifique.

Enfin, l'orgueil de ce groupe se présente dans le beau et curieux végétal qui semble relier les Conifères aux essences feuillues, le GINGKO de la Chine, arbre de première grandeur et parfaitement rustique puisqu'il provient de la Chine centrale; des arbres énormes et de haute antiquité s'y trouvent ça et là, surtout au voisinage des pagodes.

---

## EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

---

*Nectria ditissima*. — M. Prillieux a fait, à la Société nationale d'agriculture de France, une communication très intéressante; il a fait connaître que les chancres du bois de beaucoup d'arbres forestiers et du pommier sont dus à un petit champignon parasite, dont le mycelium gagne lentement, faisant avancer peu à peu avec lui la nécrose autour du point où il a pénétré d'abord. Il montre au dehors sur les points cariés de petites fructifications d'un rouge vif, grosses comme des têtes d'épingles. Ce parasite serait, d'après M. Prillieux, le *Nectria ditissima*.

M. Prillieux a fait remarquer que l'anthracnose qui attaque la vigne, est aussi une sorte de chancre, et que cette maladie peut être combattue en badigeonnant le bois avant l'éclosion des bourgeons, à l'aide d'une solution de sulfate de fer dans son poids d'eau chaude additionnée d'un peu d'acide sulfurique. Il pense qu'il serait intéressant de rechercher si ce même traitement ne pourrait pas servir à combattre le *Nectria ditissima*.

(Bulletin de la Société d'horticulture du Rhône).

\*  
\*\*

*La tavelure des fruits*. — M. Chevallier dit que la bouillie bordelaise est un remède qui semble efficace. Il rapporte que le potager de Versailles possède des espaliers de Doyenné d'hiver et de Beurré d'Hardenpont qui ne donnaient que des fruits tavelés. L'année dernière et cette année, avant la végétation, M. Hardy les a fait asperger avec 400 litres d'eau contenant 1 kilog. de chaux et 1 kilog. de sulfate de cuivre; les fruits sont devenus très sains.

M. de la Bastie a obtenu de bons résultats en employant l'eau céleste en bassinage sur les fruits.

M. Levrier avait de vieux arbres : Beurré d'Hardenpont Bon-Christien d'hiver, Doyenné d'hiver, Virgouleuse, dont les fruits étaient tavelés ; il a rajeuni ses arbres par une taille sévère ; il n'a laissé qu'un seul fruit à chaque lambourde, et il a vu ses arbres, les années suivantes, donner des fruits sains et développer des pousses vigoureuses.

(Bulletin de la Société pomologique de France).

\*  
\*\*

*Echalas de sureau.* — M. Michelin dit que ce bois possède autant de qualités pour faire des échaldas que l'osier jaune pour faire des liens. Depuis quinze ans il s'en sert dans son jardin comme tuteurs, et les premiers ne sont guère plus altérés que ceux de l'année dernière. Il y en a cependant qui passent deux hivers et un été sans sortir de terre.

Pour obtenir les échaldas, on coupe les pieds de sureau rez de terre ; ils donnent des rejets, et à mesure que la souche vieillit, le nombre des rejets augmente. Pour les avoir solides, on ne doit les couper que tous les deux ans.

(Nouvelles Annales de la Société d'horticult. de la Gironde).

\*  
\*\*

*La chlorose des arbres fruitiers.* — M. Jusseau déclare avoir obtenu de bons résultats, en mêlant avec la terre, au printemps, sur les racines la composition suivante : 20 kilog. de chaux, 5 kilog. de sulfate de fer et 4 kilog. de sulfate de cuivre.

M. Daurel dit que les engrais chauds sont très bons pour combattre cette maladie.

(Bulletin de la Société pomologique de France).

## E. THOUZÉ

Négociant en Vins et Eaux-de-Vie de vins,

Dépositaire direct de Vins de Propriétaires Français et Algériens,

25, RUE BELLON, A SENLIS (OISE).

CAVES : Rue du Chancelier Guérin (caves de l'Evêché)  
et Rue des Vignes, à Senlis.

Vins garantis purs et de provenance directe.

(L'analyse des Vins est toujours tenue à la disposition de l'Acheteur).

DEUX MÉDAILLES D'OR :

PARIS, à l'Exposition d'hygiène, au Palais de l'Industrie, en 1888 ;

TUNIS, à l'Exposition française, en 1888.

PRIX DES VINS DE LA RÉCOLTE 1888 :

Vin rouge..... 125 francs ;

Vin blanc..... 140 francs.

PRIX DES VINS BLANCS DE LA RÉCOLTE 1887 :

Vin du Fort-Romain.. 180 francs ;

Clairette-Margot..... 180 francs.

Le tout par bordelaise de 225 litres environ, rendue logée à Senlis et dans un rayon de 16 kilomètres, au domicile de l'Acheteur, et partout ailleurs, *franco* à la gare la plus voisine du destinataire. Les frais de régie et d'octroi, s'il en existe, restent à la charge de l'Acheteur.

Escompte au comptant : 2 1/2 pour cent.

**N.-B.** — On vend les mêmes Vins par 25 litres à un prix proportionnel à ceux indiqués ci-dessus pour la pièce entière. Ces prix seront envoyés aux personnes qui en feront la demande.

**MM.** les Membres de la Société d'horticulture de Senlis jouiront d'une réduction de DIX francs par pièce de tous ces vins, en s'adressant directement à M. THOUZÉ, 25, rue Bellon, à Senlis.

# LE GRESHAM

Compagnie Anglaise d'Assurances sur la Vie,  
établie en France depuis 1854.

*Propriétés françaises de la Compagnie GRESHAM :*

2, rue Halévy, place de l'Opéra;

30, rue de Provence; — 8, boulevard des Capucines.

**Actif : 94.408.165 francs.**

*Assurances proposées à la Compagnie pendant les  
trente-huit dernières années, près de :*

**UN MILLIARD CINQ CENTS MILLIONS DE FRANCS**

*Sommes payées par la Compagnie  
depuis l'origine, 1848, jusqu'au 30 Juin 1886, près de :*

**178 MILLIONS DE FRANCS**

Assurances sur la vie entière, mixtes et à terme fixe.

**Rentes viagères immédiates,**  
*aux taux de 10, 12, 15 et 17 pour cent suivant l'âge,  
payables au cours dans toute l'Europe.*

Agent Général :

**M. GRISON, à Creil.**

## Leçons d'Horticulture.

FÉVRIER 1889.

*Marcottes, Boutures, Taille en sec.*

<i>Senlis :</i>	Dimanche 3, à midi, au Jardin de la Société.
<i>Vineuil :</i>	Jedi 7, 10 heures du matin, chez M. Dupré, propriétaire.
<i>Saint-Maximin :</i>	Jedi 10, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie.
<i>Crépy :</i>	Dimanche 10, à 2 heures de l'après-midi, à l'Ecole communale des Garçons.
<i>Ermenonville :</i>	Jedi 14, à 11 heures du matin, à la Mairie.
<i>La Chapelle :</i>	Dimanche 17, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Baudet, président.
<i>Barberie :</i>	Jedi 21, à 10 heures du matin, à la Mairie.
<i>Rully :</i>	Jedi 21, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie.
<i>Pont-Ste-Maxence :</i>	Dimanche 24, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie.
<i>Nanteuil :</i>	Jedi 28, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie.

Sur la demande des personnes présentes, la leçon pourra avoir lieu dans un jardin mis à la disposition du Professeur.

# AVIS

## Tarif des Annonces.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les Sociétaires seuls continueront à jouir du tarif réduit.

*Pour une Case :*

1 fois . . . . .	2 fr. 30	6 fois de suite. . .	10 »»
3 fois de suite. . .	6 »»	12 fois de suite. . .	48 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

## Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

## Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les notaires et avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

## Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. DESLANDES, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.